



Compte-rendu de la Réunion du Vendredi 7 Avril 2017

Présents : Thierry HEURTAULT, Marcel DUCHEMIN, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Xavier de CALONNE (Suppléant de Ludovic LEMEE), Claude GEORGET, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE (Suppléant d'Aurore DUPONT), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents : Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU, Annette CHESNEL.

Excusés : Stéphane LAVOUE, Aurore DUPONT, Thierry LEMEE.

Secrétaire de séance : Jacques LECORNE

Date de la convocation : 22 mars 2017

Délégués en exercice : 20

Assistaient également à la réunion :

- Jean- François d'OZOUVILLE : Délégué suppléant de Claude GEORGET
- Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après s'être fait présenté le budget primitif et les réalisations de l'exercice considéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Sophie BOULIN, Vice Présidente délibérant le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Robert GESLOT, Président, lequel est alors sorti de la salle :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en Euros) :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		349 110,16	20 849,51		20 849,51	349 110,16
Opérations de l'exercice	93 212,35	146 685,03	177 341,55	82 112,81	270 553,90	228 797,84
Totaux	93 212,35	495 795,19	198 191,06	82 112,81	291 403,41	577 908,00
Résultats de clôture		402 582,84	116 078,25		116 078,25	402 582,84
Restes à réaliser			72 200,00	75 000,00	72 200,00	75 000,00
TOTAUX CUMULES		402 582,84	188 278,25	75 000,00	188 278,25	477 582,84
RESULTATS DEFINITIFS		402 582,84	113 278,25			289 304,59

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) Prend acte qu'il n'y a eu ni cession immobilière, ni acquisition immobilière en 2016,
- 6) Prend acte qu'aucun élu n'a suivi d'actions de formation en 2016.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2016,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2016,

Il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- D'approuver le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Jouanne, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier.
- De déclarer que le compte de gestion du Syndicat de Bassin du de la Jouanne, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2016, des restes à réaliser et un report de 2015, de 116 078,25 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2015, qui est de + 289 304,59 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 d'une part en section d'investissement pour de nouveaux investissements, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :
 - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 113 278,25 €
 - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) 289 304,59 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président invite la secrétaire à donner lecture et commenter chapitre par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement le projet de budget pour 2017.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section Fonctionnement</u>	- Dépenses	= 281 161,00 €
	- Recettes	= 507 044,59 €
<u>Section Investissement</u>	- Dépenses	= 864 902,61 €
	- Recettes	= 864 902,61 €

M. Le Président rappelle aux délégués qu'en 2012, avant le lancement des travaux d'aménagement de la Jouanne dans MONTSURS, le Syndicat avait sollicité un référé préventif en vue de faire constater l'état actuel des propriétés jouxtant le cours d'eau « La Jouanne », afin de déterminer les causes et l'étendue des dommages pouvant survenir. M. Michel GUERRAND, expert, avait été nommé à cet effet. Ce dossier est dorénavant soldé. L'expert nous a transmis ses honoraires qui s'élèvent à 12 710,38 €.

Les principaux travaux dans le cadre du CTMA :

Tranche	Intitulé du poste	Nature des travaux
1	Le Pont - SAINT-CENERE	Protection de berges
2	L'Ermitage - ARGENTRE	Reconstitution ripisylve
3	Amont pont RD 32 - BREE	Sabots en enrochements
4	Richefollières - CHATRES LA FORET	Clôtures
5	Richebourg - STE GEMMES LE ROBERT	Abreuvoirs
6	Pont de la Planche Lambert - EVRON	Franchissement pont
7	Vallée de Rame - STE GEMMES LE ROBERT	Busage à changer
8	Ancien moulin de Richebourg - STE GEMMES LE ROBERT	Franchissement piscicole de 5 busages
9	La Porée - BONCHAMP LES LAVAL	Démantèlement de barrage
10	Chaux Dolomie - NEAU	Franchissement piscicole
11	Enlèvement mécanique d'embâcles	Retrait d'embâcles

Nicolas BOILEAU précise que les travaux pour le barrage d'ARGENTRE sont estimés à 150 000 € pour l'aménagement propre à l'ouvrage et à 300 000 € pour la restauration de la digue du plan d'eau côté rivière, 28 000 € pour la protection des berges dans le plan d'eau et 68 000 € pour la renaturation du lit mineur soit un budget de 577 875 euros HT avant appel d'offres. Ces travaux sont prévus à l'automne 2017. Le COPIL a validé le projet, comme la DDT, le 5 mai 2017. La consultation des entreprises est prévue en juin/juillet 2017 avec démarrage des travaux en septembre 2017 pour une durée de 4 mois.

M. Le Président propose d'organiser une visite des principaux sites concernés par des travaux en 2017, notamment le site du barrage d'ARGENTRE. Cette visite serait programmée le **VENDREDI 9 JUIN à 14h00** (Parcours et lieu de rdv à définir).

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2017

Monsieur le Président soumet aux Membres du Comité Syndical, le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes à titre de participation pour les dépenses du Syndicat pour l'année 2017.

Sur suggestion des membres du bureau, il est proposé le maintien des contributions 2016.

Le comité syndical approuve à l'unanimité ce maintien des contributions 2016.

Chaque commune a été informée du montant de sa quote-part.

Comme lors des exercices précédents, les charges sont réparties entre toutes les communes, hormis pour les annuités des emprunts contractés avant 1997, lesquelles sont supportées par les communes initialement adhérentes. Les critères de répartition restent inchangés : superficie du bassin versant (10 %) + superficie d'emprise des cours d'eau (Jouanne et affluents) (90 %) x 1/1000^{ème} du potentiel fiscal. Certaines communes reversant au Syndicat de Bassin une partie de leur dotation de compensation de taxe professionnelle, déduction sera faite de ce reversement après notification par les services préfectoraux au 1^{er} trimestre 2013 pour déterminer le montant restant à recouvrer par voie d'imposition (contribution fiscalisée).

La situation pour chaque commune sera présentée après cette notification, afin de valoir autorisation, pour le Syndicat de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaires dans les communes n'ayant pas opté pour le mode de financement sur le budget communal.

Communes	I - Contribution nécessaire à l'équilibre du budget		II - Si recouvrée par voie d'imposition directe	
	2 - Inscrite au BP de la commune	3 - Recouvrée par voie d'imposition directe	4 - Reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2016	Montant définitif mis en recouvrement (Col 3 - Col 4)
ARGENTRE		21 729 €		21 729 €
ENTRAMMES		12 172 €		12 172 €
MONTSURS-ST CENERE		8 156 €		8 156 €
BONCHAMP		35 667 €		35 667 €
EVRON	34 752 €			
BREE	2 876 €			
NEAU	2 768 €			
STE GEMMES	2 688 €			
ST CHRISTOPHE	2 619 €			
FORCE		3 553 €		3 553 €
MEZANGERS	1 740 €			
LOUVIGNE		2 083 €		2 083 €
PARNE/ROC		1 964 €		1 964 €
CHATRES	1 689 €			
LIVET	268 €			
LA CHAPELLE R		406 €		406 €
ST OUEN		174 €		174 €
DEUX-EVAILLES	529 €			
MONTOURTIER		1 001 €		1 001 €

GESNES		405 €		405 €
TOTAL	57 020 €	80 219 €	0 €	80 219 €

PROGRAMME DE TRAVAUX CTMA 2017

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques en 2017.

Le programme CTMA pour 2017 pourrait s'établir de la manière suivante :

Enlèvement d'embâcles.....	= 12 000 €
Entretien ripisylve	= 0 €
Suivis des indicateurs	= 4 000 €
Continuité écologique / Restauration lit mineur	= 82 000 €
Clôtures et Pompes à nez	= 7 200 €
Enlèvement Renouée du Japon	= 1 000 €
Suivi Gestion des boisements de peupliers (par 1 stagiaire).....	= 2 500 €
TOTAL 2017	= 108 700 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour 2017 ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour l'année 2017, ainsi qu'auprès du Conseil Régional par le biais du CRBV;
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, ...)

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT

Suivant les dispositions du décret n°200-168 du 29 février 2000 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre.

Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu la délibération du Syndicat de bassin de la Jouanne du 23 avril 2014 relatif à l'indemnité de fonction du Président et Vice-présidents du Syndicat ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités du Président pour l'exercice de sa fonction, dans la limite des taux maximum fixés la loi ;

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'attribuer une indemnité de fonctions à M. Robert GESLOT, Président du Syndicat du Bassin de la Jouanne, d'un montant calculé sur la base de 25,59 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 01/01/2017.
- d'attribuer une indemnité de fonctions à Mme Sophie BOULIN et M. Daniel CLIMENT, Vice-Présidents du Syndicat du Bassin de la Jouanne, pour lesquels une délégation de fonction leur est confiée par le Président, d'un montant calculé sur la base de 10,24% de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 01/01/2017.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

> Point sur la GEMAPI

M. le Président rappelle aux délégués que le Syndicat de la Jouanne porte l'étude de gouvernance GEMAPI sur les territoires de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération.

Cette étude menée par le groupement de bureau d'études ECOSFERES / HUGLO LEPAGE a démarré le 3 avril dernier. La première phase de cette étude consiste à récolter les différentes données financières, administratives, statutaires, ... des Syndicats ainsi que des entretiens avec chaque structure concernée.

Mise en place de la ou les nouvelle(s) structure(s) avant le 1^{er} janvier 2018.

Les communautés de communes ont approuvés le transfert de la compétence GEMAPI aux Syndicats mixtes.

Nicolas BOILEAU rappelle également qu'actuellement, 6 syndicats donc la Jouanne et le Vicoin sont déjà mutualisés pour les moyens humains et matériels. Une modification ou une dissolution de « l'intersyndicale » sera donc à prévoir. Il faudra donc trouver des locaux administratifs et techniques pour le ou les futur(s) syndicats mixtes.

Le syndicat de l'Ouette et Laval Agglo ont chacun un projet de CTMA en cours de finalisation. L'embauche d'un technicien de rivière sera aussi à prévoir (50% pour l'Ouette et 50% pour Laval Agglo).

- **Territoire n°7 : 956 km²**
 - BV de la Jouanne : 422 km²
 - BV de l'Ouette : 122 km²
 - BV du Vicoin : 255 km²
 - Affluents de la Mayenne : 157 km²

- **Syndicats de bassin :**

- SB de la Jouanne
- SB de l'Ouette
- SB du Vicoin

+ Solidarité intersyndicale via convention permettant de mutualiser les moyens techniques (techniciens, matériel, secrétariat...) entre 6 syndicats

- **EPCI-FP :**

- Laval Agglo : 40 %
- 3C : 33 %
- CCP Loiron : 13 %
- CCP Meslay-Grez : 6 %
- Mayenne Communauté : 4 %
- CCP Craon : 1,5 %
- CC Ernée : 1,5 %
- CC Château-Gontier : <1 %



Le secrétaire de séance
Jacques LECORNE

Le Président
Robert GESLOT